

Abdelmalek Boudiaf de Khenchela

«Les associations, une force de proposition»

Page 4



LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3796 - Mardi 16 février 2016 - Prix : 10 DA

MC Alger

Levée de sanction de l'ex-dirigeant Omar Ghrib

Page 24

Sonelgaz confronté à des problèmes financiers

Le groupe prévoit de recourir aux marchés internationaux

Page 2

François Hollande a joué et il a perdu

Par Mohamed Habili

Jusqu'à la désastreuse idée qu'il a eue d'introduire la déchéance de nationalité dans la Constitution pour les binationaux impliqués dans des actes de terrorisme, on croyait que les chances de François Hollande d'être réélu en 2017 étaient surtout liées à la courbe du chômage. Que celle-ci s'inverse, et il se représentait, car alors il pourrait obtenir un deuxième mandat. Mais qu'au contraire le chômage s'accroisse, et il ne serait même pas candidat, comme il s'y était lui-même engagé devant les Français. Mais voilà, depuis quelques jours son avenir politique ne dépend plus des aléas du chômage, ou alors très peu, mais de l'adoption ou du rejet de la révision constitutionnelle proposée par lui, sans que rien ne l'y presse. Parce qu'elle a divisé son camp, et qu'elle a été rejetée par une partie non négligeable de la droite républicaine, elle n'a été votée qu'à une courte majorité par l'Assemblée. Et encore, il a fallu auparavant la réécrire, faire tomber ce terme discriminatoire insupportable pour la gauche, mais pas seulement pour elle, de «binationaux», tout en conservant le sens par ailleurs, sans quoi l'opposition aurait été plus importante. Il s'agit maintenant de faire voter le même texte par le Sénat, où la droite est majoritaire. L'ennui c'est que le président du Sénat, Gérard Larcher, a été fort clair : le texte ne sera pas voté si le terme qui fâche n'est pas remis à sa place et en toutes lettres.

Suite en page 3

Stabilisation du marché pétrolier

Les pourparlers à la traîne selon Khebri



L'instabilité du marché pétrolier et la poursuite de la chute des prix de l'or noir depuis juin 2014 constituent de jour en jour une grande charge et une menace pour la situation financière de l'Algérie comme pays exportateur. A cet effet, une course contre la montre est engagée au sommet de l'Etat à travers une série de discussions avec les pays producteurs de pétrole pour faire remonter le cours du brut et il n'est pas question de participer à une réunion de l'OPEP sans accord.

Page 3

Sécurité routière

Création prochaine d'une délégation nationale

Page 2



Journées du film jordanien à Alger Des films récents à l'affiche

Page 13

Sonelgaz confronté à des problèmes financiers

Le groupe prévoit de recourir aux marchés internationaux

■ Le Groupe Sonelgaz est en difficulté financière. La société publique a besoin de 1 100 milliards de DA d'investissement jusqu'en 2018. C'est ce que révèle son P-dg qui prévoit de recourir aux marchés financiers internationaux pour financer ses programmes d'investissements.

Par Louiza Ait Ramdane

Le Groupe Sonelgaz rencontre des difficultés pour finaliser son programme d'investissement. La situation financière de l'entreprise publique reste critique malgré les augmentations de la tarification de la consommation de l'électricité et du gaz, applicable à partir du début de l'année en cours. Pour parachever ces programmes, le montant des investissements que devra consentir Sonelgaz est estimé à environ 1 100 milliards de dinars jusqu'à 2018. Ce niveau d'investissement annuel dont a besoin le groupe pour les deux prochaines années se trouve cependant au-dessous de ses revenus réalisés chaque année, note à ce propos M. Boutarfa.

Son faible niveau de revenus a pour corollaire un programme

d'investissement qui demeure important. L'entreprise de service public a lancé un vaste programme d'investissement s'étalant jusqu'à 2018. Toutefois, elle ne génère pas assez de revenus pour couvrir l'ensemble de ses charges. C'est ainsi que le groupe public compte recourir aux marchés financiers internationaux pour financer ses programmes d'investissement, indique son P-dg, Noureddine Bouterfa, précisant qu'il s'agit d'une «mesure d'urgence».

«Le problème de Sonelgaz à court terme est de trouver une solution à un gap de 1 100 milliards de DA. Il s'agit d'une mesure d'urgence, car si nous n'avons pas cette somme, nous ne pourrions pas finaliser notre programme d'investissements d'ici à 2018. Pour cela on envisage de recourir au marché international



pour pouvoir assurer la réalisation de nos investissements», a souligné M. Bouterfa lors du Forum du journal *El Moudjahid*. Selon lui, la récente révision de la tarification de la consommation de l'électricité et du gaz, applicable à partir de 2016, ne

permettra de récupérer que 25 milliards de plus annuellement, soit 75 milliards de DA supplémentaires au bout de 3 ans, tandis que l'emprunt obligataire national ne peut assurer à Sonelgaz plus de 30 milliards de DA. En conséquence, a-t-il pour-

suivi, il reste 1 000 milliards de DA que le groupe Sonelgaz doit mobiliser pour faire aboutir ses programmes d'investissements.

A ce propos, il a fait savoir qu'un groupe de travail avait déjà été installé pour étudier l'éventualité d'un recours aux marchés financiers internationaux, mais qui doit avoir l'aval des pouvoirs publics.

Par ailleurs, le même responsable n'a pas écarté d'autres augmentations des tarifs d'électricité et du gaz afin d'assurer l'équilibre financier de son groupe.

«En 2015, le gap était de 180 milliards de DA. Donc si l'on veut rattraper ce retard rapidement, soit l'Etat doit accompagner Sonelgaz, soit on doit doubler les tarifs pour pérenniser le service au profit du citoyen», a-t-il avancé.

L. A. R.

Maniférations

Le front social s'agite à Béjaïa

Le front social est en ébullition à Béjaïa. De nombreux mouvements de protestation, rassemblements et grèves ont été observés hier. Le secteur de l'éducation peut obtenir avoir la Palm d'or en la matière, puisqu'il est le plus concerné par la contestation d'hier. Jugez-en. Des dizaines d'enseignants contractuels et vacataires, exerçant dans les trois cycles de l'éducation (primaire, moyen et secondaire), ont organisé, hier, un imposant rassemblement devant le siège de la Direction de l'éducation (DE) de wilaya pour réclamer une nouvelle fois leur «intégration dans des postes permanents et le paiement de leurs arriérés de salaires». Ils réclament également «l'annulation» du concours de recrutement (écrit et oral) décidé par la ministre de l'Education et demande le versement d'une «prime de rendement». Les enseignants contractuels trouvent «anormal» le fait qu'ils soient soumis à un examen de recrutement après avoir travaillé plusieurs années dans l'enseignement (4, 5

ans voire plus parfois). Pour eux, «c'est injuste car des enseignants contractuels font des dizaines de kilomètres quotidiennement, pendant plusieurs années, pour rejoindre leurs postes de travail et aujourd'hui on veut se séparer d'eux». Cela fait douze mois que ces travailleurs, structurés dans un Comité d'enseignants contractuels et vacataires (Cecv), n'ont pas perçu de salaires. A ce sujet, une réunion a récemment eu lieu entre le comité et le secrétaire général de la direction de l'éducation qui les a informés que leur situation financière sera réglée et leurs salaires versés dans les jours à venir. Au sujet de la prime de rendement, nous avons appris qu'un dossier a été transmis au ministère de l'Education qui «tranchera». Pour rappel, le nombre d'enseignants contractuels et vacataires dans la wilaya de Béjaïa est d'environ 670. Ils exigent leur recrutement en tenant compte de leur expérience en tant que contractuels. Pour eux, il est logique d'être recrutés en priorité. Ils estiment, par ailleurs, que «le nombre

de postes budgétaires attribués à la wilaya est insignifiant, déplorant le fait que d'autres wilayas ont bénéficié de plus de 1 000 postes». Un appel a été lancé pour une assemblée générale la semaine prochaine, en vue de préparer l'organisation d'un rassemblement de protestation devant le ministère de l'Education à Alger. Toujours, devant le siège de la direction de l'éducation, les adjoints d'éducation ont observé un rassemblement simultanément avec celui des contractuels. Un sit-in organisé hier sous la coupe du Syndicat national des travailleurs de l'éducation (Snte). Ces derniers réclament, encore une fois, le versement des rappels d'intégration dans leurs nouveaux postes intervenus après la formation de promotion qu'ils ont subie en juin 2015. La date qui leur a été fixée par la direction de l'éducation portant sur le versement des rappels en juin prochain irrite au plus haut point les manifestants qui s'interrogent pourquoi dans d'autres wilayas ce problème ne se pose pas. Les protestataires exigent la

remise des décisions de promotion et les certificats de réussite aux travailleurs ayant suivi ladite formation et l'application des heures contenues dans le décret exécutif n° 09-244, datant du 22 juillet 2009, liées à la répartition des horaires de travail durant la semaine au niveau des administrations publiques et surtout l'application par les chefs d'établissements des 33 heures de travail par semaine au lieu de 36 heures, nous dira Badis Abdelbast, responsable de la coordination de wilaya du Syndicat national des travailleurs de l'éducation (Snte). Par ailleurs, devant le siège de la wilaya, deux mouvements de protestation ont été observés également hier, l'un par les souscripteurs de l'AADL qui reviennent à la charge pour la troisième fois consécutive, sans compter les nombreux sit-in observés devant le siège de l'AADL, l'autre par l'association des consommateurs qui dénonce les nouvelles hausses du ticket de transport qui devraient entrer en vigueur la fin de la semaine en cours, selon l'Ugcaa. Ce

syndicat attend le communiqué du ministère des Transports pour augmenter de 10% le coût du transport. Mais l'Association de la défense des intérêts du consommateur (ADIC) est en embuscade. Son président, Yanis Adjlia, a qualifié cette majoration d'«illégal et d'illégitime». Il a exigé des autorités «l'augmentation de la flotte de l'Entreprise de transport urbain de Béjaïa (Etub), la baisse de ces prix de façon à supprimer graduellement le transport privé». Il a dénoncé «l'immobilisme de la direction des transports qui a été saisie maintes fois», dit-il, «sur les dépassements des transporteurs privés qui ne respectent pas leurs itinéraires, les horaires de travail, l'hygiène, les tenues de travail» relevant aussi «le non-respect des voyageurs, etc.». Ceci en sus du manque de transport dans la ville à partir de 19h. Pour leur part, les souscripteurs de l'AADL 2002 exigent des autorités de communiquer sur le dossier et surtout de mettre fin au black-out imposé. Ils veulent connaître les sites d'implantation de ces logements, leur taux d'avancement, la date des pré-affectations, les prix, etc. A noter que les souscripteurs du logement public promotionnel (LPP) avaient observé, il y a moins de trois semaines, une action similaire devant le siège de la wilaya pour réclamer la même chose que les souscripteurs de l'AADL. Enfin, les instituteurs de l'école Ouzbiha de Sidi-Ahmed (commune de Béjaïa) ont observé hier un débrayage pour dénoncer la violence dont a été victime un élève. Ce dernier a été corrigé par un parent d'élève qui lui reprochait d'avoir frappé son enfant. Les enseignants dénoncent cet «acte de violence» et estiment qu'«il y a une administration qui doit régler ce genre de situation».

Hocine Cherfa

Sécurité routière

Création prochaine d'une délégation nationale

LE MINISTRE de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, a annoncé, hier à Tamanrasset, la création prochaine d'une délégation nationale de sécurité routière auprès du gouvernement. Cette instance, qui sera placée sous l'égide du Premier ministre et ses actions sous la supervision et le suivi du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, et qui sera opérationnelle dans le courant du premier semestre de cette année, a pour objectif de lutter contre la situation dramatique sur nos routes et l'absence de culture de sécurité routière chez les conducteurs, a indiqué le ministre, en marge de l'inauguration d'une unité principale de la Protection civile dans la capitale de l'Ahaggar. Elle sera multisectorielle et regroupera des

représentants des services sécuritaires concernés sous l'égide du délégué national de la sécurité routière, avec le concours de spécialistes, de chercheurs et d'universitaires et en tirant profit de l'expérience d'autres pays dans le domaine, pour mettre en place une stratégie nationale visant à mettre un terme à la «violence routière» qui fait annuellement plus de 4 500 morts à travers le pays, a-t-il précisé. La délégation en question se chargera aussi du volet de la formation et de la communication, a ajouté M. Bedoui, réaffirmant la «détermination de l'Etat à prendre en charge cette question et à revoir les textes réglementaires et organisationnels relatifs à la sécurité routière, avec toute la rigueur et les procédures nécessaires». Au niveau de la nouvelle unité prin-

cipale de la Protection civile de Tamanrasset, qui compte six pavillons et qui a été réalisée pour un coût de 258 millions de DA, un exposé a été présenté au ministre sur le déploiement des structures de la Protection civile dans cette wilaya de l'extrême sud du pays, les moyens dont elle dispose et les projets en cours de réalisation. Noureddine Bedoui a assisté à un exercice de simulation d'une intervention de secours d'une personne dans un cas d'incendie. Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a poursuivi son inspection dans cette wilaya par la visite d'une série d'installations relevant de son secteur, ainsi que des projets d'investissement.

Souad J./Agences

Stabilisation du marché pétrolier

Les pourparlers à la traîne selon Khebri

■ L'instabilité du marché pétrolier et la poursuite de la chute des prix de l'or noir depuis juin 2014 constituent de jour en jour une grande charge et une menace pour la situation financière de l'Algérie comme pays exportateur. A cet effet, une course contre la montre est engagée au sommet de l'Etat à travers une série de discussions avec les pays producteurs de pétrole pour faire remonter le cours du brut et il n'est pas question de participer à une réunion de l'OPEP sans accord.

Par Nacera Chennafi

Dans cette conjoncture économique et financière difficile, engendrée notamment par les retombées de la chute des prix de pétrole, le ministre de l'Energie, Salah Khebri, a indiqué à propos d'une éventuelle programmation d'une réunion des membres de l'Opep, que l'Algérie n'ira pas s'il n'y a pas un accord au préalable sur la baisse de la production, puisque cela ne sert à rien de convoquer une réunion extraordinaire pour aller à l'échec. Il a ajouté que des discussions avec les pays producteurs de pétrole se poursuivent en vue de trouver un accord qui permette de stabiliser le marché pétrolier et faire remonter le cours du brut. Intervenant lors d'une conférence de presse animée en marge d'une visite de travail dans la wilaya de Tizi Ouzou, le ministre a indiqué que ces discussions ont été entamées depuis 2014, ce qui veut dire au début de la crise du marché pétrolier qui a commencé en juin 2014, alors qu'un discours rassurant été adopté à l'époque par le gouvernement.

Pour rappel, il y a quelques jours Ahmed Ouyahia, SG par intérim du RND qui occupe aussi le poste de chef de cabinet de la Présidence, avait indiqué que le président de la République avait chargé des émissaires pour essayer de trouver un accord avec les pays producteurs de pétrole. Cette initiative du Président Bouteflika a été entamée en février et mars 2015.

Selon le ministre de l'Energie, ces pourparlers se poursuivent toujours en vue de dégager un consensus entre les pays pro-



ducteurs afin de réduire leur production. Cependant, il est clair que sur le plan opérationnel, aucun accord n'a abouti. Dans ce contexte, le ministre a ajouté que «des contacts sont en cours pour stabiliser le marché, marqué par une offre excédentaire face à une faible demande, et l'absence d'une reprise économique». Khebri a relevé que ces démarches ont été entamées depuis le retournement du marché en 2014, indiquant que le fait que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) n'ait pas pris de décision de réduire la production en novembre 2014 a fait que le prix a continué à chuter. Ainsi, Khebri pointe du doigt l'Opep concernant la dégringolade que connaissent les prix de l'or noir. Revenant aux pourparlers, le ministre a expliqué que ces discussions ont pour objectif de faire converger les points de vue des pays concernés pour une baisse de leur production et elles ne se limitent pas aux seuls pays membres de l'Opep mais sont aussi menées avec les grands pays producteurs qui ne sont

pas membres de cette organisation, tels que la Russie.

Selon Khebri, l'Opep perd du terrain, ses parts sont passées de 44% dans les années 1990 à 31% actuellement, d'où l'importance, selon lui, que de grands pays producteurs non-Opep adhèrent à cette démarche de réduction de la production.

Il a précisé également que les discussions butent sur cette participation des pays hors Opep à cette perspective de baisse de leur production. Le ministre a noté que des initiatives ont été entreprises pour arriver à un consensus afin de réduire la production et stabiliser le marché, et permettre au prix de se redresser, mais «elles n'ont malheureusement pas abouti», a noté Khebri tout en insistant sur la nécessité d'impliquer des pays producteurs hors Opep dans la réduction de la production afin d'aboutir à une hausse du cours de pétrole. Sur un autre volet, le ministre a déclaré, à propos des investissements de Sonatrach, que ceux-ci «n'ont pas été réduits, mais réoptimisés en fonction des priorités». A ce

propos, il a assuré que les investissements du groupe national sont réorientés vers la valorisation des nouveaux gisements découverts en vue d'augmenter la production nationale en hydrocarbures dans l'optique d'assurer d'abord notre sécurité énergétique, et, ensuite, d'exporter l'excédent. Enfin, selon Khebri, si l'Algérie ne peut agir sur les prix du brut qui sont un facteur exogène, elle peut toutefois agir sur sa production en augmentant ses réserves.

Il faut savoir que l'Arabie saoudite, premier exportateur mondial de brut, et qui a eu un déficit budgétaire de 92 milliards de dollars cette année, refuse de baisser sa production pour tenter de faire remonter les prix. Le 4 décembre 2015, Ryad a défendu au sein de l'Opep la position de ne plus fixer de plafond à la production, au grand désarroi du Venezuela, de l'Algérie et du Nigeria, confrontés à de graves difficultés économiques. Lors de la dernière présentation du rapport de la conjoncture économique et financière, le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Laksaci, a souligné que «le déficit de la balance des paiements s'est établi à 20,8 mds usd au cours des neuf premiers mois 2015 contre 3,02 mds usd durant la même période de 2014». Il avait indiqué que les réserves de change de l'Algérie ont baissé à 152,7 milliards de dollars (mds usd) à fin septembre 2015 contre 159,03 mds usd à fin juin 2015, soit une baisse de 6,33 mds usd entre juin et septembre. Ainsi, l'inquiétude demeure importante sans accord préalable pour la baisse de la production de pétrole des pays concernés. N. C.

Application de la nouvelle Constitution

Nouvelle loi régissant les relations entre le gouvernement et les deux chambres du Parlement

Le ministre des Relations avec le Parlement, Tahar Khaoua, a fait savoir qu'une commission multisectorielle comptant des représentants des deux chambres du Parlement planchait sur un nouveau projet de loi organique régissant les relations entre le gouvernement et le Parlement pour adapter le texte actuel aux nouvelles dispositions constitutionnelles introduites à la faveur de la révision de la Constitution. «Une commission, regroupant les représentants du Premier ministre, des ministères

de la Justice et des Relations avec le Parlement ainsi que des membres des deux chambres du Parlement, planche sur la loi organique portant organisation et fonctionnement de l'APN et du Conseil de la nation et régissant les relations entre le gouvernement et les deux chambres du Parlement pour l'adapter aux nouvelles dispositions constitutionnelles introduites à la faveur de la révision de la Constitution», a affirmé M. Khaoua dans un entretien à l'APS. Il a expliqué que cette démarche obéissait à

la nécessité de consacrer les nouveaux acquis constitutionnels du Parlement apportés par la révision de la loi fondamentale du pays, notamment l'instauration d'une session annuelle unique et l'élargissement des prérogatives de l'opposition parlementaire.

«Plusieurs dispositions de l'ancienne loi seront ainsi amendées par la commission, notamment les articles 4 et 5 régissant les modalités et dates d'ouverture et de clôture de la session parlementaire», a précisé le même

responsable. «La commission présentera son rapport final au Premier ministre, Abdelmalek Sellal», a ajouté M. Khaoua, soulignant que la nouvelle loi sera soumise au Conseil du gouvernement puis au Conseil des ministres avant d'être présentée à l'Assemblée populaire nationale (APN) pour examen et adoption.

Le ministre a mis en avant le caractère «prioritaire» de ce projet de loi. «Ce sera la première loi organique à soumettre au Parlement car il s'agit d'adapter

LA QUESTION DU JOUR

François Hollande a joué et il a perdu

suite de la page Une

Or Gérard Larcher a une réputation : ce n'est pas une girouette, c'est un homme droit, un homme de parole. Quand il dit quelque chose, c'est pour s'y tenir, ce n'est pas pour ensuite faire toute autre chose. Le texte sera donc voté, mais comme ce ne sera pas exactement dans les mêmes termes que celui qui l'a été à l'Assemblée, il devra repasser devant celle-ci. Les députés, de gauche et de droite, qui l'ont voté parce que le terme indésirable n'y figurait pas, n'auront alors d'autre choix que de le repousser. Voilà pourquoi François Hollande est aux abois. Il a lié son sort non pas à une réalité statistique, qu'il est toujours possible d'arranger pour les besoins de la cause, mais à un texte de loi où chaque mot compte, et où la vigilance des votants ne peut guère être prise en défaut. François Hollande a fait un calcul. Il s'est dit qu'avec un texte aussi dissonant dans son propre camp, il a néanmoins plus à gagner à droite qu'à perdre à gauche, étant donné le fameux glissement à droite de la société française. Résultat : il a divisé son camp, comme celui-ci ne l'a peut-être jamais été, à quelques mois d'une échéance majeure, où il compte se présenter, et sans qu'en échange il ait rien obtenu de la droite, et encore moins de l'extrême droite. Ce qui revient à dire qu'il a fait hara-kiri. Car après cela jamais la gauche ne fera en 2017 bloc derrière lui comme elle l'a fait en 2012. S'il se représente dans ces conditions, tout porte à penser qu'il sera éliminé dès le premier tour. La gauche française peut-elle néanmoins continuer de parier sur un cheval dont elle se convainc chaque jour un peu plus qu'il n'est pas le bon ? Son intérêt ne lui commande-t-il pas de lui trouver au plus vite une candidature de remplacement, et qui soit quant à elle (re)mobilisatrice, réparatrice de la division actuelle, provoquée par une proposition dépourvue de tout intérêt pratique, faite dans le seul but de plaire et à l'extrême droite et à la droite extrême. Cette candidature saute aux yeux, c'est celle de Christiane Taubira, aujourd'hui la personnalité la plus populaire à la gauche de l'échiquier politique français, la mieux placée et la mieux armée pour rassembler le peuple de gauche en vue de 2017, mais aussi pour lui faire retrouver quelque chose de son unité perdue, dans un contexte mondial toujours marqué par la plus grande crise économique depuis celle de 1929.

M. H.

l'activité de l'instance législative aux amendements constitutionnels», a-t-il dit.

La nouvelle loi donnera lieu à la promulgation des nouveaux règlements intérieurs des deux chambres du Parlement et qui, selon M. Khaoua, traiteront de nombreuses défaillances, notamment l'absentéisme des députés.

Amel Z./APS

Communication
et médias

La formation doit être constante, y compris celle du citoyen

LA FORMATION, s'agissant de la communication et des médias, doit être continue, y compris en direction du citoyen, a indiqué hier à Annaba le ministre de la Communication, Hamid Grine. Le ministre qui intervenait en ouverture de la 3^e conférence «Connaitre les médias : le citoyen a droit à une information fiable», organisée au Palais de la culture Mohamed-Boudiaf, a souligné que le citoyen algérien a le droit de participer à tout débat ayant pour finalité d'améliorer la presse nationale au double plan de la qualité et de la crédibilité. M. Grine a évoqué, au cours de cette rencontre, la troisième après celles de Constantine et d'Oran, la nécessité pour le journaliste de s'appuyer sur des sources fiables, de recouper ses informations et d'éviter l'utilisation de «formules au conditionnel». De son côté, le directeur général de l'Etablissement public de télévision (EPTV), Toufik Khelladi, chargé d'animer cette 3^e conférence de formation, s'est appuyé sur les médias audiovisuels, en particulier sur la Télévision nationale, pour souligner la dimension et le rôle du service public. Pour M. Khelladi, il existe un «mélange» en matière de compréhension des notions de service public, d'intérêt général et de qualité de l'information. «Il faut comprendre qu'aujourd'hui les cinq chaînes publiques nationales diffusent des programmes très diversifiés durant 110 heures/jour, alors que la Télévision nationale continue d'être jugée sur les 2 heures consacrées à l'information», a indiqué le directeur général de l'EPTV. Le conférencier a considéré que la télévision du service public, «à ne pas confondre avec les chaînes commerciales», doit refléter une société algérienne «libre, ouverte et cohérente dans sa diversité linguistique», et poursuivra ses efforts pour se renouveler et proposer un produit de qualité et innovant. Un riche débat a suivi la conférence de M. Khelladi, donnée en présence des autorités locales, de journalistes des différents médias, de nombreux étudiants et de citoyens.

Thinhinene Khouchi

Abdelmalek Boudiaf de Khenchela

«Les associations, une force de proposition»

■ Les associations activant dans le secteur de la Santé sont «une force de proposition» et «non des associés à la gestion des établissements hospitaliers», a indiqué à Khenchela le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf.

Par Samy K.

Dans une intervention sur les ondes de la radio nationale de Khenchela, au terme d'une visite de travail de deux jours, le ministre a annoncé qu'il sera question, au cours d'une rencontre prévue à la mi-mars avec lesdites associations, de la «complémentarité» entre l'administration du secteur et les associations. M. Boudiaf a insisté sur le fait que les associations se doivent de contribuer au processus de proposition de solutions et de mécanismes à même de servir les malades, qui sont au centre des préoccupations du ministère, ainsi que le système de santé. Il a tenu à rejeter «toute forme d'ingérence dans les questions de gestion des établissements», soutenant que «la santé n'a pas de couleur politique».

Au cours d'une séance de travail avec les cadres locaux de la santé, qui avait ponctué, samedi



en fin de journée, la première journée de sa visite de travail, le ministre a précisé que son déplacement à Khenchela s'inscrivait dans le cadre de «l'évaluation constante de la situation du secteur». Il a également insisté sur «l'importance de la planification» dans un système de santé au

sein duquel les professionnels du secteur «trouvent la place qui leur revient» et les malades «les prestations adéquates».

Le ministre a par ailleurs mis en garde contre les dangers que représentent les commerces de plantes médicinales présentées en tant que «médecine alternati-

ve», estimant nécessaire d'engager des «actions efficaces» contre cette pratique.

Au second jour de sa visite, M. Boudiaf a inspecté plusieurs structures de santé dans les communes de Bouhmama, de Kaïa, de Lemsara et de Chelia.

S. K.

Foncier agricole

Plus de 185 000 actes de concessions attribués

Plus de 185 000 actes de concessions pour l'exploitation des terres agricoles, relevant du domaine privé de l'Etat, ont été attribués aux exploitants, soit 96% des dossiers déposés pour la conversion du droit de jouissance de ces terres à celui de concession, a indiqué hier un responsable au ministère de l'Agriculture. «Sur les 211 000 dossiers déposés au niveau de l'Office national des terres agricoles, 185 000 ont déjà eu leurs actes de concessions. Les 4% restants sont des cas différés au niveau des commissions locales essentiellement pour décès des concessionnaires ou pour litiges», a précisé le directeur de l'organisation foncière et de la protection du patrimoine au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Hamid Hamdani, sur les ondes de la Radio nationale. La conversion du droit de jouissance perpétuelle en droit de concession, en vertu d'une loi datant de 2010, concerne une superficie de 2,5 millions d'hectares (ha) qui étaient organisés auparavant sous forme d'exploitations agricoles col-

lectives (EAC) et individuelles (EAI). M. Hamdani a aussi fait savoir que 13 000 autres attestations de pré-sélection ont été attribuées dans le cadre de la mise en valeur des terres au niveau du Sud et des Hauts Plateaux, dont les bénéficiaires, selon lui, devraient recevoir prochainement leurs actes de concessions. A propos de ces deux régions, il a précisé qu'une superficie de 400 000 ha a été mise en valeur et prête à l'exploitation, dont environ 180 000 ha affectés à des investisseurs potentiels porteurs de projets intégrés, et ce, notamment dans les filières stratégiques comme les céréales, le lait, la tomate industrielle et l'arboriculture intensive. Près de 30% des dossiers du millier d'investisseurs ayant bénéficié de ces 180 000 ha ont été traités depuis septembre 2015. L'autre partie de ce potentiel est destinée aux jeunes investisseurs dont les projets ne dépassent pas les 10 ha: «C'est important d'accompagner ces jeunes autour de leurs périmètres», a-t-il souligné. Selon le même responsable, l'Etat prend en charge la totali-

té des travaux liés aux actions structurantes telles l'alimentation en électricité, en ressource hydrique, l'ouverture des pistes, la réalisation des études de faisabilité et les études technico-économiques des projets. Dans ce cadre, l'Etat a consenti une enveloppe de l'ordre de 20 milliards DA au profit de ces jeunes investisseurs, a-t-il avancé. La mise en valeur de ces terres devrait permettre d'augmenter la superficie des terres agricoles utiles (SAU) à 9 millions ha d'ici à 2020 contre 8,5 millions ha actuellement. Il a précisé dans ce sens qu'outre les 400 000 ha mis en valeur, d'autres études ont été lancées en vue d'attribuer 600 000 ha dans le Sud et les Hauts Plateaux dont les financements ont déjà été mobilisés. Questionné sur le partenariat avec des investisseurs étrangers, il a indiqué qu'outre des projets avec des partenaires américains qui sont déjà engagés dans le secteur agricole, d'autres sont en cours d'étude avec des investisseurs français pour des projets dans les filières des céréales, de fourrage et de lait. Malek H.

Salon international des transports «Algeria infrastructure»

Coup d'envoi à Alger de la 3^e édition

Le 3^e Salon international des transports, de la logistique et de la mobilité «Algeria infrastructure 2016» s'est ouvert hier au Palais des expositions des Pins maritimes à Alger, avec la participation d'une centaine d'entreprises algériennes et étrangères.

Cette manifestation économique de quatre jours a été inaugurée par le ministre des Transports Boudjemaa Talai, qui s'est dit satisfait du nombre important de la participation nationale et étrangère.

«Ce taux de participation dénote l'importance de l'investissement dans le secteur des transports en Algérie. Cela veut dire que le secteur est sur la bonne voie», a indiqué M. Talai après avoir visité plusieurs stands du Salon qui s'étale sur une surface près de 4 000 m².

Selon les organisateurs, ce rendez-vous professionnel regroupe quelque 100 exposants qui proposent des technologies et des solutions adaptées aux investissements engagés en Algérie. Il prévoit aussi

de capter quelque 4 000 visiteurs à la recherche d'opportunités d'échanges et de partenariat dans un pays qui investit chaque année près de 3% de son produit intérieur brut (PIB) dans les infrastructures de transport, selon la même source.

D'ailleurs, plus de 3 000 milliards de dinars (40 milliards de dollars) ont été consacrés aux infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires depuis 1999. «Ce Salon se veut un rendez-vous incon-

tournable du secteur et un espace de rencontres et de rapprochement de tous les acteurs dont des fournisseurs, des distributeurs d'équipements et prestataires de services dans les différents domaines du transport et de ses infrastructures», selon les organisateurs.

Il est prévu en marge du Salon des conférences-débats sur des problématiques liées au secteur des transports, notamment maritime et ferroviaire. S.T.

Suite à la dépréciation du dinar

Les recettes douanières en hausse en 2015

■ Les recouvrements de l'administration douanière ont atteint 1 000,66 milliards de dinars (mds DA) en 2015 contre 908,47 mds DA en 2014, une hausse de 10,15% induite essentiellement par la dépréciation du dinar, selon la direction générale des Douanes (DGD).



Ph./D. R.

Par Yanis G.

Cette progression s'expliquenotamment par «l'élargissement de l'assiette imposable (la valeur en douane en dinars) suite à la dévaluation du dinar par

rapport au dollar américain, le taux de change moyen étant passé de 80,56 DA pour un dollar en 2014 à 100,44 DA en 2015», commente l'institution douanière.

En effet, il est constaté que lorsqu'elle est calculée en dinars,

la valeur des importations a augmenté en passant à 5 173,3 mds DA en 2015 contre 4 719,7 mds DA en 2014, soit une augmentation de 9,61%, alors que leur valeur en dollars a baissé de 12,1% en passant à 51,5 mds de dollars en 2015 contre 58,58

mds de dollars en 2014. Par ailleurs, sur l'ensemble des recouvrements de 2015, la quasi-totalité a été affectée au budget de l'Etat avec 825,68 mds DA (90,89% de la totalité), suivi de la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales (Cgsl) avec 78,5 mds DA (8,64%) et des Comptes d'affectation spéciale (CAS) avec 4,29 mds DA (0,47%).

Les montants de ces trois affectations ont enregistré des hausses par rapport à 2014, et ce, de l'ordre de 10,25% pour le budget de l'Etat, de 9,56% pour la Cgsl et de 2,07% pour les CAS.

Il est, toutefois, observé que par rapport à la loi de finances complémentaire 2015, le taux de réalisation des produits des douanes affectés au budget de l'Etat a été de 73,55% alors que celui de la TVA a été de 80,73%.

En termes de recouvrement, la Recette d'Alger-ports secs vient en première position avec 152,08 mds DA recouverts en 2015 (15,2% du total des recettes douanières), suivie de celle du port d'Alger avec 126,5 mds DA (12,64%). Les autres

recouvrements proviennent des Recettes de Béjaïa avec 87,45 mds DA (8,74%), de Skikda avec 80,85 mds DA (8,08%), d'Oran-ports avec 74,1 mds DA (7,4%), de Boumerdès avec 68,6 mds DA (6,86%), de Jijel avec 62,16 mds DA (6,21%), d'Annaba-ports avec 58,16 mds DA (5,81%), de Dar El Beida-fret avec 52,7 mds DA (5,27%), d'Alger-Pins maritimes avec 50,46 mds DA (5,04%), d'Arzew avec 46,17 mds DA (4,61%), d'Oran-extérieur avec 31,35 (3,13%), de Mostaganam avec 22,21 mds DA (2,22%), de Blida avec 18,97 mds DA (1,9%) et de Ghazaouat avec 17,84 mds DA (1,78%).

Les recettes douanières sont issues du recouvrement des droits de douane, de la TVA à l'importation, la TIC ainsi que d'autres droits et taxes.

Y. G.

Matières premières

Les prix mondiaux globalement en baisse

Les cours des matières premières agricoles et des métaux de base ont connu, globalement, une baisse au cours de la semaine écoulée sur les marchés internationaux, à l'exception de l'or qui a augmenté.

Les cours du blé et du maïs ont reculé sur le marché de Chicago, en raison des difficultés à l'export qui gonflent les stocks.

Un rapport mensuel du ministère américain de l'Agriculture (Usda) sur l'offre et la demande a donné le ton pour le reste de la semaine. «L'Usda a abaissé ses prévisions d'exportations américaines, et en conséquence rehaussé ses prévisions de stocks de fin de campagne», a souligné un analyste, le blé et le maïs étant particulièrement pénalisés.

La météo des derniers jours avait été favorable, avec notamment des pluies bienvenues en Argentine, ce qui est de nature à peser sur les cours du maïs et du soja, relève un autre analyste.

Le dollar s'était certes affaibli face à l'euro ces derniers jours, mais nettement renforcé face au peso argentin ou au réal brésilien, ce qui constitue un frein aux exportations de maïs et de soja.

Ainsi, le boisseau de blé (pour livraison en mars) valait 4,6125 dollars contre 4,6675 dollars une semaine plus tôt, tandis que le boisseau de maïs (environ 25 kg) a fini la semaine à 3,58 dollars, contre 3,6575 en fin de semaine précédente.

En Europe, les cours des céréales évoluaient sans direction en fin de semaine.

Sur Euronext, la tonne de blé gagnait 0,25 euro sur l'échéance de mars à 153,50 euros et perdait 0,25 euro sur celle de mai à 160 euros. Le maïs gagnait 0,25 euro sur l'échéance de mars à 149 euros et perdait 0,25 euro sur celle de juin à 157 euros. Le

café était sous pression en raison de la progression des exportations brésiliennes alors que le sucre est reparti à la baisse après des chiffres de production en hausse, tandis que le cacao hésitait sur la marche à suivre sur fond d'incertitudes entourant la production africaine.

Sur le Liffe de Londres, la tonne de café Robusta pour livraison en mars valait 1 412 dollars vendredi contre 1 430 dollars le vendredi précédent.

Sur l'ICE Futures US de New York, la livre de café d'Arabica pour livraison en mai valait 117,35 cents, contre 122 cents sept jours auparavant mais pour livraison en mars.

A Londres, la tonne de sucre blanc pour livraison en mai valait 378,90 dollars, contre 382,10 dollars le vendredi précédent.

A New York, la livre de sucre brut pour livraison en mai valait 13,14 cents, contre 13,13 cents sept jours auparavant mais pour livraison en mars.

A Londres, la tonne de cacao pour livraison en mai valait 2 059 livres sterling, contre 1 976 livres sterling le vendredi précédent mais pour livraison en mars.

A New York, la tonne pour livraison en mai valait 2 871 dollars, contre 2 767 dollars sept jours plus tôt mais pour livraison en mars.

Les cours des métaux de base étaient dans le rouge durant la semaine écoulée. Sur le London Metal Exchange (LME), ils sont restés pour la plupart sous pression dans un marché aux volumes d'échanges limités en raison de la fermeture des places financières chinoises pour les festivités du Nouvel an et étaient pris dans la tourmente des Bourses mondiales.

Les cours des métaux industriels ont ainsi connu une semaine particulièrement volatile

en l'absence de nombreux investisseurs, et ont souffert – à l'image de l'ensemble des matières premières – du regain d'aversion au risque des investisseurs sur fond de nouvel dégringolade des marchés des actions.

«La hausse des prix observée au cours des trois dernières semaines était en partie attribuable à des investisseurs financiers ayant des positions spéculatives», ont noté les analystes de Commerzbank, estimant toutefois que les prix des métaux de base avaient plutôt bien résisté au tumulte observé sur les autres marchés.

Cette «relative force» est due à «des raisons fondamentales alors que l'offre de métal se contracte de manière significative» grâce aux réductions de production décidées depuis plusieurs mois, ont-ils précisé.

Sur le LME, la tonne de cuivre pour livraison dans trois mois s'échangeait à 4 494,50 dollars vendredi contre 4 658,50 dollars le vendredi précédent.

L'aluminium valait 1 498 dollars la tonne, contre 1 532 dollars. Le plomb valait 1 846,50 dollars la tonne, contre 1 787,50 dollars. L'étain valait 15 400 dollars la tonne, contre 15 050 dollars. Le nickel valait 7 735 dollars la tonne, contre 8 460 dollars. Le zinc valait 1 720 dollars la tonne, contre 1 698 dollars.

Quant aux cours de l'or, ils ont atteint de nouveaux sommets, profitant de l'affaiblissement du dollar et de la dérouté des marchés actions qui ont conforté son statut de valeur refuge.

«Dans l'environnement de marché actuel, caractérisé par de hauts niveaux d'incertitude et de volatilité, l'or reste clairement recherché comme valeur refuge», selon les analystes de Commerzbank.

R. E.

Commerce

Un premier site électronique algérien dédié aux remises des prix

UN PREMIER site électronique algérien dédié aux remises des prix des produits commercialisés dans le pays a été lancé dernièrement à Oran, a-t-on appris de son concepteur.

Portant l'adresse «bon2remise.com», ce site intitulé «pourquoi payer plus quand vous pouvez payer moins», offre au consommateur algérien un service commercial le tenant au courant des réductions pratiquées sur différents produits vendus par des sociétés et autres instances commerciales à Oran et en Algérie, a indiqué Abdelkrim Amir.

L'internaute choisit un produit exposé et s'inscrit pour obtenir un bon de réduction en téléchargement puis l'imprimant avant de se diriger vers le service concerné pour acquérir le produit, a-t-il expliqué.

Le concepteur du nouveau site de e-commerce en Algérie prévoit l'extension de ses prestations à de grandes entreprises nationales spécialisées dans la commercialisation des produits électroniques et électroménagers pour rendre davantage de service au consommateur et faire la promotion à des marchandises algériennes, a-t-il ajouté. Le site propose actuellement des réductions à des taux différents d'une gamme de produits cosmétiques, de loisirs, de livres, de cinéma, ainsi que des remises sur des abonnements à des salles d'aérobic, a-t-on constaté.

Souad L./APS

Blida

Lancement des travaux d'extension et d'aménagement des accès de la wilaya

■ Des travaux d'extension et d'aménagement des accès de Blida ont été lancés en vue d'atténuer la pression sur le chef-lieu de wilaya, considéré comme une zone de transit vers différentes régions du pays, a-t-on appris du directeur local des travaux publics (DTP).

Par Salim L.

«**C**es travaux englobent les cinq accès de la wilaya, théâtre actuellement de travaux d'extension et d'aménagement au titre d'une large opération portant sur l'aménagement des entrées du grand Blida», a indiqué Harrane Bachir. Il s'agit principalement, a-t-il ajouté, des travaux d'aménagement de l'entrée-sud de la ville de Blida, via la RN 1, visant à en faire une voie double sur une distance de 3,2 km, en plus de la réalisation de deux trémies. Le projet est attendu à la réception à la fin 2016, alors que les deux trémies seront livrées au courant du premier semestre 2017, a-t-il encore précisé.

Des travaux similaires sont en cours à l'entrée de la ville, à partir de la commune d'Oued El Alleug, où un dédoublement de voie est en cours sur la RN 69, avec une prévision de réception pour fin 2016. Les accès au chef-lieu de wilaya, à partir d'Alger, via Khezrouna et Beni Tamou sont, aussi, le théâtre de travaux

intenses, en vue d'aider à la fluidification du trafic dans cette wilaya, réputée pour son activité industrielle et agricole. M. Harane a souligné, à cet effet, l'inscription de ces actions d'aménagement au titre du soutien du projet de réalisation d'une route reliant le CHU Frantz-Fanon à l'autoroute Est-Ouest sur une distance de 3,5 km. Ce projet, qui a été réceptionné dernièrement, a nettement contribué à faciliter la vie aux usagers de la route, en provenance notamment des wilayas de Tipasa et d'Ain Defla, en direction du CHU et ce, en leur évitant d'emprunter le centre-ville Zabana, connu pour ses encombrements inextricables. Cette même voie double à double sens permet également aux ambulances d'éviter le centre-ville et de se rendre au CHU Frantz-Fanon avec une plus grande aisance, d'autant plus que cet établissement hospitalier est le point de convergence de nombreux malades de différentes wilayas, eu égard à la disponibilité, en son sein, de nombreuses



spécialités et équipements médicaux de pointe. Le réseau routier de la wilaya de Blida s'étend sur 1 312,4 km, repartis sur 52,566 km d'autoroutes, 261,789 km de routes nationales, 294,601 km de chemins de wilaya et 703,506 km de routes communales, selon les chiffres fournis par la DTP. La bonne gestion de ce réseau de

routes a nécessité la création, dernièrement, de 12 unités de contrôle et d'intervention sur les routes, équipées en matériel nécessaire, en vue du renforcement du rôle des maisons cantonnières, estimées à sept à travers la région, a par ailleurs souligné le même responsable.

S. L./APS

Mostaganem

Lancement prochain d'une étude d'aménagement du pôle agricole de Hassiane

Une étude portant sur l'aménagement du nouveau pôle agricole à Hassiane (Mostaganem) sur une superficie de 1 600 hectares sera lancée prochainement, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. L'étude porte sur l'ouverture de pistes sur 3 kilomètres dans les communes de Hassiane et Sirat et le raccordement aux réseaux d'eau potable, d'électricité, de gaz et de télécommunications en prévision de l'accueil d'investisseurs dans des projets dont ceux de transformation de pomme de terre et de tomate. Le wali de

Mostaganem a indiqué, lors de sa visite samedi dans cette zone, que celle-ci est habilitée à devenir un pôle agricole par excellence pour contribuer à l'économie nationale, au développement du produit local et à la création d'emplois pour les jeunes de la région. Abdelwahid Temmar a insisté, lors d'une rencontre avec des agriculteurs de la région, sur l'implication de l'université en collaboration avec le bureau d'études «Bneder», relevant du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, dans la réalisation d'une

expertise sur la nature du sol et les récoltes pouvant être produites dans la région. Le chef de l'exécutif de wilaya a indiqué que 73 ha de la superficie globale est réservée aux agriculteurs de la région pour des cultures dont la grenade, le melon, la pomme de terre et le chou et le restant aux grandes cultures et à l'industrie de transformation. Cette zone abritera le projet du pôle agricole spécialisé en production de lait et de viandes rouges dans le cadre d'un partenariat algéro-américain qui porte sur la création d'un bassin de production

laitière avec des techniques modernes et la production de viandes rouges, a-t-il encore souligné, ajoutant que ce projet générera des emplois pour les jeunes de la région et des activités secondaires liées à cet investissement. Le projet porte aussi sur l'apport de 10 000 vaches laitières pour une production de 70 millions de litre/an de lait. Les mêmes investisseurs projettent à moyen terme la production du lait en poudre en vue de réduire la facture d'importation de ce produit.

Hani A.

Djelfa

Avancée notable dans la réalisation des projets d'électrification rurale

Ces trois dernières années, une «avancée notable» a été réalisée dans les projets d'électrification rurale à Djelfa dotés d'une enveloppe globale de plus de 2,790 milliards de DA, a-t-on appris auprès de la direction de wilaya de l'énergie et des mines. Le programme 2013 a atteint un taux de réalisation estimé à 100%, a-t-on indiqué de même source, signalant la mise en place, à ce titre, d'un réseau de 335 km, en plus de la réalisation de 16 centres distributeurs, ayant profité à quelque 898 foyers des zones rurales reculées de la wilaya. Doté d'une enveloppe de 680 millions de DA, un autre programme de développement a été destiné au secteur en 2014, portant réalisation d'un réseau de 317

km et de 16 centres distributeurs. Le chantier de ce projet, devant profiter à 639 foyers, a été lancé en septembre 2014. Le taux d'avancement actuel de ces travaux est estimé à 75%. Durant l'exercice 2015, la wilaya de Djelfa a été destinataire d'une enveloppe de 422 millions de DA pour la réalisation d'un réseau de 117 km. Le taux d'avancement des travaux de ce chantier est de 25% actuellement, a ajouté la même source. La wilaya de Djelfa a bénéficié, au titre du programme complémentaire 2013, d'une dotation d'un milliard de dinars pour la réalisation d'un réseau d'électrification de 450 km de long, devant profiter à près de 1 300 foyers ruraux. Une première tranche de ce programme

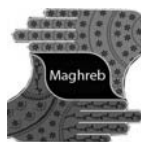
porte sur la réalisation d'un réseau de 312 km, dont les travaux ont été lancés dernièrement en vue du raccordement programmé de plus de 800 foyers des zones rurales de la wilaya. Ces opérations de raccordement des foyers au réseau public d'électricité ont contribué, dans une grande part, à la fixation des habitants des campagnes dans leurs régions et à l'amélioration de leur condition de vie, en leur permettant ainsi la relance du travail de la terre. Pour les habitants de la steppe, les projets d'électrification constituent un acquis de développement d'importance permettant ainsi un équilibre entre le monde urbain et rural.

Fateh J.

Oum El Bouaghi Signature de 2 conventions de formation

DEUX CONVENTIONS portant sur la formation de main-d'œuvre qualifiée ont été signées au siège de la wilaya d'Oum El Bouaghi, entre la direction de la formation professionnelle, celle des travaux publics et un groupe industriel pharmaceutique. Destinée à la formation de conducteurs d'engins de travaux publics et de travailleurs spécialisés en entretien des routes et des ouvrages d'art, la première convention, signée entre les directions de la formation professionnelle et des travaux publics, s'inscrit dans le cadre de «la mise en œuvre de la stratégie mise en œuvre par les ministères de tutelle», a-t-on expliqué. La seconde convention signée avec un groupe industriel pharmaceutique spécialisé dans la fabrication de gants médicaux. Situé dans la commune d'Ouled Gacem, cette entreprise produit 3 millions d'unités par an et emploie 150 travailleurs. Son directeur général, Tewfik Houam, s'est engagé à assurer la formation des stagiaires en fin de formation et à coopérer avec l'université en finançant la formation à l'étranger des majors de promotion. Le directeur de wilaya de la formation professionnelle, Kamel Goudjil, a relevé de son côté l'importance de ces deux accords pour la «concrétisation effective» de l'ouverture du secteur de la formation sur son environnement socioéconomique.

N.O./Agences



Libye

Un gouvernement d'union a été formé

■ Un gouvernement libyen d'union nationale a été formé et sa composition a été soumise au Parlement internationalement reconnu, a annoncé dimanche le Conseil présidentiel libyen, soutenu par l'ONU.

Pär Hatem B.

« **L**e gouvernement a été formé aujourd'hui et envoyé au Parlement », a déclaré au cours d'une conférence de presse le porte-parole du Conseil présidentiel, Fathi al-Mejebri. Les négociations pour la formation d'un gouvernement d'union nationale, souhaitée par la communauté internationale, se tiennent à Skhirat, au Maroc. Le Conseil présidentiel est composé de neuf membres de factions rivales libyennes et dirigé par Fayez al-Sarraj, un homme d'affaires appelé à devenir le Premier ministre selon un accord conclu sous l'égide de l'ONU. Après avoir annoncé la formation du gouvernement, le porte-parole a déclaré : « Nous espérons que cela sera le début de la fin du conflit en Libye ». Cependant, deux membres du Conseil ont refusé de signer le document annonçant la formation du nouveau gouvernement, a affirmé à l'AFP l'un de ces deux membres, sous le couvert de l'anonymat. « Nous n'avons pas signé, car nous ne sommes pas d'accord sur le gouvernement. La façon dont les ministres ont été nommés n'est pas transparente du tout », a-t-il déclaré. Le Parlement reconnu internationalement siège à Tobrouk, dans l'est de la Libye. Un autre Parlement, non reconnu, siège à Tripoli, la capitale libyenne. Le Parlement de Tobrouk tiendra lundi ou mardi une session pour accorder ou non sa confiance au gouvernement d'union nationale, a déclara-

ré à l'AFP un membre de ce Parlement sous le couvert de l'anonymat. Selon une lettre du Conseil présidentiel annonçant la formation du nouveau gouvernement et dont l'AFP a reçu une copie, ce gouvernement compte 18 membres dont cinq ministres d'Etat. Le Conseil présidentiel réuni à Skhirat avait déjà proposé un premier gouvernement d'union nationale qui comptait 32 membres. Mais celui-ci avait été rejeté le 25 janvier par le Parlement de Tobrouk parce que le nombre de ses membres avait été jugé trop élevé. Le Conseil présidentiel avait un délai de dix jours pour présenter un nouveau gouvernement. L'annonce d'hier est intervenue quelques minutes avant l'expiration de ce délai. Selon la lettre du Conseil, le poste de ministre de la Défense est attribué au colonel Mahdi al-Barghati. L'attribution du portefeuille de la Défense a été l'un des principaux obstacles rencontrés au cours des négociations.

La Libye est plongée dans le chaos et livrée à des groupes armés rivaux depuis que Mouammar Kaddafi a été renversé et tué en 2011 à la suite d'une rébellion soutenue par une intervention militaire occidentale menée par la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Deux autorités se disputent le pouvoir depuis la prise de Tripoli par des milices en partie islamistes à l'été 2014 : un gouvernement reconnu par la communauté internationale, installé dans l'est, et un gouvernement basé à Tripoli, proche d'une coalition de milices.



Ph. : DR

L'organisation jihadiste Etat islamique (EI), qui occupe de vastes territoires en Irak et en Syrie, a profité du vide du pouvoir en Libye pour prendre le contrôle de la ville de Syrte et de ses environs, à quelque 450 kilomètres à l'est de Tripoli.

Les grandes puissances estiment que seul un gouvernement d'union nationale peut constituer un interlocuteur fiable pour combattre l'EI et pour mieux juguler l'émigration clandestine africaine vers l'Europe au travers de la Libye.

Réunion attendue des pays voisins

Les pays voisins de la Libye devraient se réunir prochainement à Tunis pour « coordonner leurs efforts sur le dossier libyen », a annoncé le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue

des Etats arabes, Abdelkader Messahel, au terme d'un entretien avec le ministre tunisien des Affaires étrangères, Khemaies Jhinaoui, en visite de travail en Algérie. « Les pays voisins de la Libye restent attachés à l'unité et la stabilité de ce pays frère et un consensus international sur les solutions politiques proposées », a ajouté le ministre.

M. Messahel a indiqué avoir évoqué avec M. Jhinaoui la situation sécuritaire dans la région notamment en Libye, notant une « convergence de vues » sur la nécessité d'un règlement de la crise dans ce pays à travers l'« installation au plus vite d'un gouvernement d'union nationale qui siègera à Tripoli et aura de larges prérogatives pour remettre de l'ordre dans ce pays ». Le chef de la diplomatie tunisienne a, pour sa part, mis en avant une « totale convergence des positions et analyses tunisiennes et

algériennes », assurant que les deux parties sont d'accord sur la « nécessité de privilégier la solution politique tout en amenant les frères libyens à trouver une solution ». « L'Algérie, la Tunisie et tous les pays voisins convergent vers ce même objectif », a-t-il soutenu. « Nous voulons que les frères libyens optent au plus vite pour cette solution (politique) », a insisté le responsable tunisien pour qui une fois cette solution adoptée par le Parlement de Tobrouk, les institutions devront siéger à Tripoli. Concernant la question des frontières entre l'Algérie et la Tunisie, M. Jhinaoui a mis en avant l'impératif d'intensifier l'intérêt porté à cet aspect, rappelant que les deux pays avaient entrepris des projets communs dans les régions frontalières afin que ces dernières soient un « trait d'union et un facteur de stabilité ».

H.B./APS

Sahara occidental

Le Maroc se dresse contre la prochaine visite de Ban Ki-moon

Le gouvernement marocain se dresse pour empêcher la visite du Secrétaire général de l'ONU au Sahara Occidental, pourtant approuvée par le Conseil de sécurité, a indiqué hier le représentant du Front Polisario auprès des Nations unies, Ahmed Boukhari. « C'est une véritable démonstration d'obstruction aux efforts du Secrétaire général de l'ONU, le gouvernement marocain continue à mettre des obstacles pour empêcher la visite de Ban Ki-moon dans la région », a déclaré M. Boukhari. Après avoir échoué à annuler cette visite, prévue fort probablement pour début mars prochain, le Maroc veut maintenant la reporter à juillet, a fait savoir M. Boukhari. « Les autorités marocaines ne veulent pas que cette visite aie une relation avec le prochain rapport sur le Sahara occidental que doit présenter Ban Ki-moon au Conseil de sécurité en avril », a-t-il expliqué. « C'est une stratégie bien connue du Maroc : bloquer tout progrès dans le dossier sahraoui pendant le mandat de Ban Ki-moon qui arrive à échéance en fin 2016 ». M. Boukhari a indiqué que le Conseil de sécurité, réuni mercredi passé à l'initiative du Venezuela, a réitéré son soutien unanime à la visite du Secrétaire général dans la région. « Actuellement, tous les membres du Conseil de sécurité soutiennent cette visite à l'unanimité et affirment qu'il serait idéal de l'organiser avant avril », a ajouté M. Boukhari. Il y a lieu de souligner que ce soutien a été exprimé même par la France,

membre permanent du Conseil de sécurité qui appuie la colonisation des territoires sahraouis par le Maroc. En voulant gagner du temps jusqu'à expiration du mandat de Ban Ki-moon, le Maroc espère également que le changement prochain à la tête de la Maison-Blanche jouerait en sa faveur. Il s'attend à ce que la future administration américaine sera plus sensible à ses revendications fallacieuses sur le Sahara occidental. « En comptant sur ces deux facteurs, le Maroc veut empêcher cette visite ou la retarder jusqu'à ce qu'elle n'aura aucune valeur politique », a expliqué le diplomate sahraoui.

Le Maroc s'oppose à l'agenda de la visite proposé par l'ONU

S'entêtant à maintenir sa politique de blocage, Rabat a refusé de donner une réponse positive aux propositions de l'ONU sur les dates de rencontres que doit avoir Ban Ki-moon avec les autorités marocaines. Jusqu'ici, les dates des entrevues prévues entre le SG de l'ONU et le gouvernement marocain n'ont pas été fixées, le Maroc refusant toujours de donner une suite positive à l'agenda du SG concernant sa visite à Rabat. Encore faut-il souligner que le Maroc n'est pas en mesure d'imposer son agenda pour cette visite encore moins d'empêcher Ban Ki-moon d'aller aux territoires occupés sur lesquels il n'a

aucune autorité. Le Sahara occidental est considéré par l'ONU comme un territoire non autonome, dont le statut doit être déterminé par voie de référendum d'autodétermination, a tenu à rappeler M. Boukhari. « La question du Sahara occidental constitue un point important dans l'agenda du Conseil de sécurité. La visite prévue de Ban Ki-moon démontre l'intérêt du Secrétaire général à accélérer le processus de paix et à appuyer », a déclaré M. Boukhari, en se disant satisfait de l'évolution qu'a pris le traitement du dossier sahraoui au niveau de cet organe onusien, tout en affirmant la volonté du Front Polisario à appuyer le SG de l'ONU dans ses efforts. Pour autant, il a estimé qu'il était temps pour l'ONU d'exercer des pressions sur le Maroc pour l'amener à reconnaître ses résolutions. Ban Ki-moon qui s'apprête à effectuer sa visite dans la région avait exhorté en novembre dernier les deux parties du conflit, le Maroc et le Front Polisario, à engager rapidement des négociations en vue de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable, accordant au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination. Il avait aussi relevé que la question sahraouie nécessitait « une solution urgente », en affirmant que la persistance de ce conflit pourrait constituer « une bombe à retardement », qu'aucun acteur n'est en mesure d'en atténuer les effets à lui seul.

Kamel D./Agences



Nigeria

Le difficile retour des réfugiés victimes de Boko Haram

■ Les autorités nigérianes tentent de convaincre les dizaines de milliers de déplacés qui s'entassent dans des camps dans le nord-est du pays après avoir fui les exactions des islamistes de Boko Haram de retourner chez eux, mais peu y sont prêts en raison de la poursuite des attentats.

Par Ali O.

Le président Muhammadu Buhari et son gouvernement ont estimé qu'un bon nombre des deux millions de déplacés du conflit interne qui dure depuis sept ans pouvaient commencer à rentrer, assurant que l'armée avait le dessus sur les insurgés. Mais les attaques se poursuivent, soulevant la question de savoir si la situation est suffisamment stabilisée. Trente personnes ont été tuées vendredi et samedi où Boko Haram a pillé deux villages isolés du nord-est. Les islamistes visent aussi de plus en plus les camps de déplacés depuis novembre 2015, note Yan St-Pierre, analyste au Modern Security Consulting Group. Mardi dernier, un double attentat a fait 58 morts dans le camp de Dikwa, à 90 km de la capitale de l'État de Borno, Maiduguri. En janvier, des kamikazes avaient déjà tenté de pénétrer dans un des plus grands camps de déplacés situé près de Maiduguri après une attaque qui avait fait 85 morts dans les environs.

«En faisant exploser des bombes dans un camp, ils peuvent faire monter la peur et compliquer les choses pour les réfugiés et le gouvernement», dit à l'AFP M. St-Pierre. L'État de Borno – le plus touché par les violences – a annoncé vouloir renvoyer chez eux en février un tiers des quelque

150 000 déplacés vivant dans des camps de Maiduguri et de ses alentours. Mais les déplacements hors de la ville restent déconseillés sans escorte militaire et un sénateur de Borno a affirmé la semaine dernière, malgré les dénégations du gouvernement régional, que les islamistes contrôlaient encore la moitié de l'État.

Pour un autre analyste, Fulan Nasrullah, spécialiste des questions de sécurité, la politique de retour des déplacés est «prématurée, très mal conçue et fondée sur une perception erronée de la situation par les dirigeants politiques d'Abuja», la capitale fédérale.

«L'État (de Borno) continue d'être le théâtre de combats importants en de nombreux endroits», dit-il. La situation rappelle celle de 2013, quand l'état d'urgence décrété dans trois des États du nord-est avait obligé Boko Haram à chercher refuge dans des zones reculées. Mais l'armée avait été incapable d'étendre son contrôle sur les campagnes et, en 2014, les insurgés avaient réussi à s'emparer de vastes territoires dans la région. Cette fois-ci, la police et la défense civile doivent pouvoir «tenir le terrain dans les zones libérées» du nord-est, a assuré le ministre de la Défense, Mansur Dan Ali. «Cela permettra aux soldats de se concentrer sur une progression vers d'autres zones d'opération sans avoir en même temps à maintenir l'ordre dans les zones



libérées», a-t-il ajouté. Mais, objecte M. Nasrullah, la police n'est pas préparée à faire la guerre et la population civile risque de payer le prix fort alors que le conflit a déjà fait au moins 17 000 morts. «On ne peut raisonnablement s'attendre à ce que les policiers nigériens

soient capables de résister aux attaques des insurgés avec leur armement relativement léger et leur entraînement», dit-il. Une solution possible serait le recours à la Force d'intervention conjointe multinationale (MNJTF) mise sur pied par le Nigeria avec ses voisins

(Niger, Tchad, Cameroun, Bénin).

Mais alors qu'elle devait se déployer en juillet, cette force de 8 700 hommes, soutenue par l'Union africaine, n'est toujours pas opérationnelle, freinée selon M. St-Pierre par «des questions de prestige, de pouvoir et de souveraineté». «Qui peut faire quoi et quand, qui pourra revendiquer les succès et, encore plus important, jusqu'où les soldats de la MNJTF seront-ils autorisés à pénétrer en territoire nigérien?» demande-t-il.

Tant qu'une stratégie commune n'aura pas été définie et une structure opérationnelle mise sur pied, la force en restera au stade d'«opération conjointe sur le papier», ajoute l'analyste. Pour M. Nasrullah, la question dépasse ces aspects. Les voisins du Nigeria voient Boko Haram comme un «problème du Nigeria», même si les islamistes ralliés au groupe État islamique (EI) font des incursions chez eux. «Les Nigériens et les Camerounais veulent repousser Boko Haram à l'intérieur du Nigeria. Au-delà, ils ne cherchent pas sa défaite», estime l'analyste.

A. O.

Israël

L'ex-Premier ministre Olmert en prison pour corruption

L'ex-Premier ministre Ehud Olmert, connu pour son goût du luxe, découvre depuis hier pour 19 mois l'austérité de la prison après des années de soupçons de corruption, devenant le premier ancien chef de gouvernement israélien à aller derrière les barreaux.

M. Olmert, 70 ans, à la tête du gouvernement israélien de 2006 à 2009, s'est présenté à la prison de Ramleh, près de Tel Aviv, pour y purger une peine de 18 mois pour des pots-de-vin touchés quand il était maire de Jérusalem (1993-2003), et un mois pour entrave à la justice.

M. Olmert est arrivé en voiture par l'arrière de la prison pour ne pas livrer son image en pâture aux dizaines de journalistes et techniciens qui retransmettaient l'évènement en direct. Il a marché d'un pas lourd dans la cour accompagné des gardes qui lui étaient assignés en sa qualité d'ancien Premier ministre. Mais il est entré seul dans la prison où il reviendra dorénavant à l'administration pénitentiaire d'assurer sa protection.

Cet emprisonnement parachève la déchéance de celui qui fut longtemps un des hommes forts de la politique israélienne et que la justice, après des années de suspicion, finit par rattraper en 2014, jusqu'à sa condamnation définitive en décembre 2015 à 18 mois pour des dessous-de-table perçus dans

le cadre du pharaonique projet immobilier Holyland.

L'ancien avocat d'affaires, réputé comme un bon vivant, grand amateur de costumes chic, de cigares, de bonne chère et de voyages en avion, sera incarcéré dans une aile, réservée à certains détenus, de la prison Maasiyahu. Le seul traitement particulier auquel il aura droit tient à sa sécurité et au fait qu'il est dépositaire d'informations sensibles, a indiqué une source pénitentiaire.

Pour l'instant, l'aile, récemment réaménagée, n'enferme que cinq prisonniers. Mais elle a une capacité de 18 détenus, et à terme M. Olmert devra partager l'une des six cellules, avec sa douche, ses toilettes, sa table et quelques chaises et son poste de télévision avec un nombre restreint de chaînes.

Il devra se rendre dans le hall pour téléphoner. Il s'habillera comme il le voudra à l'intérieur de la prison, mais portera la combinaison orange des prisonniers s'il est appelé à sortir de prison, a dit la même source.

M. Olmert rejoint à Ramleh l'ancien président Moshé Katzav, qui purge une peine de sept ans de prison pour viols.

M. Olmert a défendu une dernière fois sa dignité humiliée dans une vidéo publiée juste avant de prendre le chemin de la prison.

«Je démens toutes les accusations de corruption portées contre

moi», dit-il en chemise bleue, l'air abattu, dans cette vidéo tournée dans un intérieur apparemment privé. «Je vous laisse imaginer combien ce changement est douloureux et

Il devra se rendre dans le hall pour téléphoner. Il s'habillera comme il le voudra à l'intérieur de la prison, mais portera la combinaison orange des prisonniers s'il est appelé à sortir de prison», a dit la même source.

M. Olmert rejoint à Ramleh l'ancien président Moshé Katzav, qui purge une peine de sept ans de prison pour viols.

M. Olmert a défendu une dernière fois sa dignité humiliée dans une vidéo publiée juste avant de prendre le chemin de la prison.

«Je démens toutes les accusations de corruption portées contre moi», dit-il en chemise bleue, l'air abattu, dans cette vidéo tournée dans un intérieur apparemment privé. «Je vous laisse imaginer combien ce changement est douloureux et singulier pour moi, ma famille, mes proches, mes supporters», dit-il.

«Au cours de ma longue carrière, j'ai moi aussi commis des erreurs, même si, à mes yeux, aucune d'entre elles n'était passible des tribunaux. Je paie cher pour certaines d'entre elles, peut-être trop cher», ajoute-t-il en sous-entendant qu'il aurait été visé par des manœuvres politiques.



Points chauds

Candidature

Par Fouzia Mahmoudi

Jean-Luc Mélenchon s'est présenté en ce début de semaine comme «plus écologiste» et «insoumis» que les écologistes entrés au gouvernement, ajoutant au passage que sa récente candidature à l'élection présidentielle valait «la peine que les militants écologistes s'y intéressent». L'arrivée dans le gouvernement mis en place la semaine dernière par le Premier ministre Manuel Valls de la numéro un d'Europe Écologie-Les Verts (EELV), Emmanuelle Cosse, et des coprésidents des députés et sénateurs écologistes Barbara Pompili et Jean-Vincent Placé, «c'est un ralliement sans principe de gens qui, du coup, non seulement se discréditent personnellement – après tout, c'est leur affaire – mais surtout qui discréditent leur propre mouvement», a accusé le président du Parti de gauche sur France 3. «Je m'estime écologiste plus conséquent, plus assuré et plus insoumis que ceux-là. Par conséquent, ma proposition de candidature vaut la peine que les militants écologistes s'y intéressent. Je me sens à l'aise dans cette famille intellectuelle», a ajouté Jean-Luc Mélenchon. En ce qui concerne le nouveau ministre des Affaires étrangères Jean-Marc Ayrault, qui fut également le premier Chef de gouvernement du mandat de François Hollande, le cofondateur du Parti de gauche l'a accusé d'être «atlantiste». «C'est quelqu'un qui considère que les États-Unis d'Amérique doivent dominer le monde, c'est sous son gouvernement qu'ont été signés les principaux accords avec l'Otan», a rappelé celui qui avait créé la surprise mercredi dernier en annonçant sa candidature pour l'élection présidentielle de 2017 «hors cadre de parti». Une candidature qui s'annonce déjà compliquée alors que sa base de partisans n'a cessé de s'effriter aussitôt la présidentielle de 2012 terminée. Mais peut-être cette fois encore arrivera-t-il à séduire ceux qui rejettent l'idée d'un candidat commun pour l'ensemble de la gauche, surtout si devait être François Hollande. Mélenchon pourra ainsi incarner le candidat de l'opposition au sein de la gauche, celui qui ralliera tous ceux qui non seulement ne soutiennent pas le président socialiste, mais qui croient fermement que lui et son gouvernement se sont dévoyés ces dernières années.

F. M.



Journées du film jordanien à Alger

Des films récents à l'affiche

Ph. DR



■ Organisée par l'AARC, la cinquième édition des Journées du film jordanien aura lieu du 24 au 26 du mois courant à la Cinémathèque algérienne. Des films récents seront projetés à cette occasion, offrant au public le plaisir de la découverte.

Par Abia Selles

L'Algérie et la Jordanie ont réussi à mettre en place un cadre d'échanges périodiques de leurs productions cinématographiques qui permet de mettre en

relation aussi bien les cinéastes que les publics des deux pays. Ainsi, depuis cinq années, les Journées du film jordanien à Alger font écho aux Journées du film algérien à Amman dans une expérience inédite de partenariat entre deux pays arabes, voire à

l'échelle des pays du Sud.

Les deux protagonistes de cette belle initiative culturelle, inscrite dans la coopération bilatérale entre les deux pays, sont, du côté algérien, l'Aarc (Agence algérienne pour le rayonnement culturel), dépendant du ministère de la Culture et, du côté jordanien, la Royal Film Commission, organisme autonome dirigé par un Conseil présidé par le prince Ali Bin Al Hussein.

Depuis les deux premiers échanges, la tradition s'est instaurée de Journées cinématographiques croisées entre les

deux pays, selon un rythme annuel. Cette année encore, l'Algérie accueillera pour la cinquième reprise le cinéma jordanien et ce, du mercredi 24 au vendredi 26 du mois de février dans la salle de répertoire principale de la Cinémathèque algérienne.

Trois longs-métrages jordaniens composaient ce premier programme en Algérie : *Villes transit* de Mohamed Hachki, *Chraksa* (Cherkess) de Mahieddine Kandour et *Captain Abou Raed* de Amine Metalka. Trois courts-métrages figuraient aussi au programme, dénotant l'émergence de jeunes talents : *Bahia et Mahmoud* de Zayd Abou Hamdane, *Mawt moulakim* (La Mort d'un boxeur) de Naji Abou Nouar et *Kaâb aâli* (Talons aiguilles) de Fadi Hadad.

Pour la cinquième édition des Journées du film jordanien, il est prévu trois nouveaux longs-métrages : *Theeb* de Naji Abu Nowar, *The Council* de Yahya Abdallah et *3 000 nights* de Mai Masri. Sorti en 2014, le premier film se déroule dans le désert en 1916. Un petit bédouin, Theeb, s'aventure dans le désert dans un voyage périlleux qui lui fait découvrir que sa survie dépend d'un impitoyable étranger.

The Council se déroule en Jordanie dans l'école d'un camp de réfugiés palestiniens de

l'Unrwa (Nations unies) et plonge dans ce microcosme pour se placer à hauteur des enfants. Quant au troisième film réalisé par une cinéaste, il relate l'histoire d'une jeune Palestinienne accusée de terrorisme et qui, emprisonnée, découvre qu'elle est enceinte au moment où ses codétenues se révoltent. Ces trois films ont connu de grands succès dans des festivals internationaux prestigieux. Ils seront projetés avec des courts-métrages en ouverture.

A.S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Baya du Palais de la culture Moufidi-Zakaria
Jusqu'au 27 février :

Exposition collective d'arts plastiques «Diap Baya», avec les artistes Jaoudet Gassouma, Amel Benghezala, Smail Ouchen et Hammouche Noureddine.

Galerie d'Arts Asselah-Hocine (Alger-Centre)
Jusqu'au 18 février :

Exposition de peinture par l'artiste Abderrahmane Bekhti.

Musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie
Jusqu'au 26 mars :

Exposition «Le maître et ses disciples» en hommage à Mostefa Ben Debbagh.

Galerie d'art Dar El Kenz
Jusqu'au 20 février :

Exposition des artistes Youcef Hafid, Mourad Belmekki, Ahmad Mebarki, Adlane Samet et Djamel Talbi, à l'occasion du 20^e anniversaire de la galerie.

La galerie est ouverte du dimanche au jeudi de 8h30 à 17h30 et les vendredis et samedis de 11h à 17h30.

Salle Ibn Khaldoun (Alger-Centre)
Vendredi 26 février à 16h :

Concert de Hamidou.

Galerie d'art Sirius (139, Bd Krim-Belkacem, Télémy, Alger)
Jusqu'à la fin du mois de février :

Exposition de peinture «Sirocco» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Aïda Gallery (villa 132, Hey El-Bina, Dely Ibrahim, Alger)
Jusqu'au 28 février :

Exposition collective par les artistes Zineb Boukhalfa-Messani, Samia Boumerdassi et Meriem Kezouit.

Galerie des ateliers Bouffée d'art (Résidence Sahraoui, Les Deux Bassins, Ben-Aknoun, Alger)
Jusqu'au 3 mars :

Exposition-vente collective par les artistes Hssicen Saâdi, Youcef Hafid, Mohamed Laraba, Djanet Dahel, Mimi El-Mokhfi et Sofiane Dey.

Rencontre sur Rachid Mimouni

Plaidoyer pour la traduction des œuvres de l'écrivain

Les participants à une rencontre sur le romancier Rachid Mimouni ont plaidé, dimanche à Boumerdès, pour la nécessité de traduire des œuvres littéraires du défunt vers les langues arabe et tamazight.

«Il est impératif de traduire les œuvres du défunt et de les mettre à la disposition des générations montantes», ont insisté les participants à cette rencontre, organisée dans la ville de Boudouaou, lieu de naissance de Rachid Mimouni, à l'occasion de la commémoration du 21^e anniversaire de sa disparition.

Pour le romancier Djilali Khellas, il est «absurde que des pays à travers le monde profitent des créations de ce romancier et les

traduisent dans leurs langues, au moment où nous en Algérie sommes spectateurs de la perte des œuvres de l'un des plus grands hommes de lettres de l'histoire de l'Algérie», a-t-il déploré, dans une déclaration à l'APS en marge de cette rencontre.

«Sur l'ensemble de son œuvre écrite en langue française, seuls trois romans ont été traduits vers la langue arabe», a-t-il ajouté. De son côté, l'universitaire d'Alger Mohamed Sari a estimé dans sa lecture du roman de Mimouni «Une peine à vivre», que cet écrivain s'inscrit dans la «lignée des géants de la littérature algérienne», avec son «style poétique et fort, doublé d'une étude psychologique profonde des héros de ses romans»,

en dépit du fait qu'il soit «issu d'un milieu social non propice à la créativité».

«Les romans de Rachid Mimouni demeureront parmi les plus beaux textes de la littérature algérienne d'expression française», a-t-il ajouté.

Rachid Mimouni est né le 20 novembre 1945 à Boudouaou. Il suivit son cursus scolaire dans la même ville, avant l'obtention d'une licence en sciences à l'université d'Alger, puis d'une bourse pour poursuivre ses études à l'École supérieure des études commerciales au Canada. Il fut nommé en 1992 membre du Conseil national de la culture, et est décédé le 12 février 1995 en France. F.H.

Archéologie

Khelwa de Sidi Ahmed Tidjani nécessite une restauration immédiate

Le ministre de la Culture, Azzeddine Mihoubi, a mis l'accent, dimanche à Boussemghoune (El-Bayadh), sur la nécessité de travaux de restauration d'urgence de la Khelwa (lieu de méditation) de Sidi Ahmed Tidjani, afin de préserver ce patrimoine historique et spirituel.

S'exprimant lors de la visite du site en question, dans le cadre d'une tournée de travail dans la wilaya d'El-Bayadh, le ministre a appelé à la mise en œuvre urgente de travaux de restauration de cette khelwa du saint patron Sidi Ahmed Tidjani, située au Ksar Essaâd à Boussemghoune, et le mettre à l'abri de la détérioration et de l'effondrement de certains éléments de ce ksar datant de plus de 17 siècles.

Cette visite, en compagnie de spécialistes en restauration du vieux bâti, a pour objectif de faire un état des lieux de ce patrimoine de dimension spirituelle et historique, de sorte à prendre la bonne décision et dans les meilleurs délais pour entamer les travaux de restauration et de préservation de la bâtisse des risques d'effondrement, a souligné M. Mihoubi.

Le ministre a appelé à engager une réflexion devant permettre de protéger ce site spirituel et archéologique que constitue la Khelwa de Sidi Ahmed Tidjani et qui revêt une grande importance, culturelle et culturelle, en tant que témoin de la naissance de la Tariqa (confrérie) Tidjania qui s'est ensuite propagée à travers le monde avec une large

adhésion d'adeptes. Il a, en outre, mis en exergue l'importance du tourisme culturel qui constitue, a-t-il dit, un facteur de valorisation des sites et monuments culturels et historiques de l'Algérie, avant d'exhorter les responsables concernés à œuvrer à une large sensibilisation et promotion du riche patrimoine touristique culturel du pays, en quête d'exploitation continue pour constituer une ressource supplémentaire à l'économie nationale.

«Le grand intérêt accordé par l'Algérie aux vieux ksour est en soi un intérêt manifesté à l'Histoire, à sa dimension spirituelle et aux Tariqas (confréries) soufies ayant servi le pays et défendu et préservé l'identité nationale», a ajouté le ministre. M.K.

Coup-franc direct

Sévir avant d'autres dérapages

Par Mahfoud M.

On croyait que certaines pratiques d'un autre âge étaient révoquées, et que les clubs, qui se disent professionnels, allaient enfin accepter la sentence du terrain. Mais on s'aperçoit que des formations continuent à utiliser des procédés pas du tout acceptables. La JSK s'est donc plainte d'avoir été malmenée par la formation du RC Relizane lors du dernier match qui les a opposées au stade de ce dernier et qui s'est soldé par la victoire des Lions de la Mena. Les Relizanais auraient exercé une pression terrible sur les Kabyles pour les amener à laisser les points car étant menacés de relégation et se trouvant sous grosse pression. Cela démontre, encore une fois, que ces procédés ne sont pas près de s'estomper et que les instances gérant le football national ont du pain sur la planche pour tenter de rétablir la situation et avertir ces clubs qui se comportent de la sorte en menaçant les équipes qu'ils reçoivent au lieu de jouer le jeu sur le terrain et l'emporter à «la régulière». Si rien n'est fait, nous assisterons sans doute à des scènes insoutenables où le football sera relégué au second plan, surtout que certaines formations sont prêtes à tout pour réussir le maintien en Ligue 1. Il faut faire le nécessaire pour éloigner les fauteurs de troubles de notre football. M. M.

AG Ordinaire de la LFP

Les bilans moral et financier adoptés

LES BILANS moral et financier de la Ligue de football professionnel (LFP) pour la saison 2015 ont été adoptés à l'unanimité par les membres de l'Assemblée générale ordinaire (AGO), tenue dimanche au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger). Le quorum a été atteint en présence de 29 des 41 membres composant l'assemblée générale, présidée par le président de la LFP, Mahfoud Kerbadj. «Les membres de l'assemblée ont reçu une copie des différents bilans deux semaines avant cette AGO, afin qu'ils puissent les lire attentivement, ce qui a permis aux travaux de se dérouler de manière accélérée», a indiqué le vice-président de la LFP, Fawzi Guellil. Cette assemblée générale ordinaire (AGO) a été l'occasion pour le président de la LFP, Mahfoud Kerbadj, de proposer des candidats susceptibles de diriger la commission des candi-

datures et celle des recours en vue de l'Assemblée générale électorale qui aura lieu après les JO de Rio. En ce qui concerne la commission des candidatures, le premier responsable de la LFP a proposé trois noms : Hassan Hemar (ES Sétif), Mohamed El Morro (ASM Oran) et Mahfoud Boukheikhal (Olympique Médéa). Pour celle des recours, Kerbadj a proposé Madjid Yah (US Chaouia), Boubekeur Yekhlef (MO Béjaïa) et Djilali Bensenada (USM Bel-Abbès). Une des principales conditions pour faire partie de ces deux commissions «ne pas être candidat» à un poste de responsabilité au sein du prochain bureau de la LFP, a signalé Kerbadj. Le premier responsable de la LFP a appelé également à la création d'une 3^e commission, chargée de l'inventaire et qui sera composée, entre autres, de Réda Malek (CR Belouizdad) et Mohamed Khaldi (MC Saïda).

Coupe du monde 2016 d'escrime / Sabre juniors (garçons) par équipes

L'EN remporte le titre

LA SÉLECTION algérienne masculine «junior» de sabre a remporté la Coupe du monde de sabre (étape d'Alger) en battant l'Egypte par 45 touches à 38 en finale par équipes disputée dimanche à la salle Harcha-Hacène (Alger). Le trio algérien (Zine Eddine Heroui, Ugo Daniel Gamberoni et Akram Bounabi) s'est imposé à l'issue d'une opposition palpitante devant une équipe égyptienne composée de Moataz Medhat, Nouredine Nouredine et Mokhtar Wafaey. L'Egypte a mené au tableau d'affichage jusqu'à la 17^e touche, mais les sabreurs algériens sont revenus en force prenant un écart de deux à trois points, avant de remporter la rencontre (45-38). «Les débats étaient vraiment serrés de bout en bout. Nos sabreurs ont évolué à un bon niveau, résistant au retour des Egyptiens. Avec plus de travail et d'application ils vont progresser encore. Mes félicitations à toute l'équipe», a déclaré l'entraîneur cubain de la sélection algérienne de sabre, Salazar Guzman. En demi-finale, l'Algérie a battu la Tunisie 45 à 41, alors que les Egyptiens ont pris le meilleur sur

la Jordanie (45-27). «Ce titre est historique car c'est la première fois que l'Algérie arrive à battre l'Egypte et la Tunisie dans un même tournoi. Les deux médailles de bronze en individuel (Bounabi et Heroui, ndr) devraient ouvrir de belles perspectives pour l'escrime algérienne», estime le coach algérien. De son côté, l'entraîneur de la sélection égyptienne, Cherif Al Bekeri, a reconnu la suprématie de l'adversaire. «Je félicite l'équipe algérienne pour son effort et je pense qu'elle a bien mérité ce titre vu ce qu'elle a montré. Les erreurs commises dans des moments délicats ont été fatales», a expliqué le technicien égyptien. La Tunisie a pris la 3^e place de l'épreuve par équipes grâce à son succès devant la Jordanie 45 touches à 41. En individuel, le titre est revenu samedi au Tunisien Fares Ferjani (N.8 mondial) en s'imposant en finale devant l'Egyptien Mokhtar Wafaey 15 à 9. Vingt athlètes représentant sept pays (Algérie, Tunisie, Egypte, Grèce, Argentine, Mali et Jordanie), ont pris part à cette étape de Coupe du monde.

Ligue des champions (tour préliminaire/aller)/Ashanti Gold 1-MOB 0

Les Crabes ne perdent pas espoir

■ Malgré la défaite (1/0) dans ce match aller du tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique disputé à Kumasi (Ghana), face à l'Ashanti Gold, la formation du MO Béjaïa ne perd pas espoir de se qualifier pour le prochain tour en tentant de renverser la situation lors du match retour.



Les Béjaouis restent optimistes

Par Mahfoud M.

En effet, le manque d'expérience du groupe béjaoui a fait qu'il n'a pas su bien gérer cette première manche surtout qu'il affrontait un habitué de la compétition à laquelle il participe régulièrement. Les Béjaouis étaient, pourtant, partis avec une grande motivation pour tenter de revenir avec la meilleure opération possible mais se sont heurtés à la grande volonté des Ghanéens qui ont exercé un gros pressing sur eux. Leur résistance a tenu longtemps étant donné que l'unique but de

l'Ashanti interviendra à la 61^e minute. Les gars de la ville de Yemma Gourya ont, ensuite, terminé la partie à dix après l'expulsion de Lakhdari à la 72^e. Cela n'a pas influé, fort heureusement, sur la détermination des gars de Yemma Gouraya qui ont réussi quand même à tenir. Les chances des Béjaouis au match retour ne sont pas complètement anéanties étant donné qu'ils ont les ressources pour remonter ce score et pourquoi pas inscrire deux buts qui leur permettraient de passer au second tour. A noter que la manche retour aura lieu le 28 février prochain. Le

coach, Abdelkader Amrani, a certainement une idée maintenant sur cette équipe ghanéenne qu'il tentera de contrer lors du match retour, sachant que ses poulains sont décidés à ne pas laisser passer l'occasion pour prouver que la défaite de l'aller n'était qu'un simple accident de parcours et qu'ils ont les moyens de se surpasser lors de cette deuxième manche pour se qualifier au prochain tour. Pour cela, ils devront jouer avec une grande rigueur et se prémunir derrière tout en acculant l'arrière-garde de l'Ashanti qui sera solide.

M. M.

Betis Séville

Kadir rejoue à nouveau

Le milieu algérien du Betis Séville, Foued Kadir, a retrouvé samedi soir la compétition, à l'occasion du match nul

décroché sur le terrain du Deportivo La Corogne (2-2) dans le cadre de la 24^e journée du championnat d'Espagne de foot-

ball. Blessé lors de la réception du Real Madrid (1-1) le 24 janvier dernier pour le compte de la 21^e journée, l'ancien international a dû rater les deux dernières sorties du club andalou. Titularisé par l'entraîneur Juan Merino pour son retour sur les terrains, Kadir (32 ans) a cédé sa place à la 69^e minute de jeu à son coéquipier Alvaro Cejudo. Il s'agit de la troisième titularisation du joueur algérien depuis le début de la Liga, lui qui a retrouvé des couleurs depuis l'arrivée à la barre technique de Merino en janvier dernier. Sous l'ère de l'ancien coach du Betis, Pepe Mel, Kadir n'a pas été utilisé tout au long de la première partie de la saison, alors qu'il avait participé à l'accession du club en Liga en fin d'exercice dernier. Une situation qui a failli pousser le joueur à changer d'air à l'occasion du mercato d'hiver. L'ancien joueur de l'Olympique Marseille n'est plus convoqué en équipe nationale depuis la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2015 disputée en Guinée équatoriale.

Al-Hilal Omdurman

L'entraîneur Cavalli débarqué

LE FRANÇAIS Jean-Michel Cavalli a été limogé dimanche de son poste d'entraîneur du Hilal Omdurman (division 1 soudanaise de football), a indiqué le club dans un communiqué publié sur sa page officielle sur Facebook. Cavalli avait rejoint la formation d'Omdurman en décembre dernier pour un contrat d'une année renouvelable en provenance du MC Oran (Ligue 1/Algérie). La direction du club, qui ne précise pas les raisons de ce limogeage, n'a pas trop tardé pour trouver un successeur à Cavalli en confiant les rênes de la barre technique à l'Egyptien Tarek Al-Aichri. La formation d'Al-Hilal pointe à la 2^e place au classement en compa-

gnie de Khartoum 3 avec 13 points chacun (en 5 rencontres disputées), à trois longueurs du leader, Al-Merrikh, qui compte un match en plus. Al-Hilal avait atteint la demi-finale de la précédente édition de la Ligue des champions d'Afrique, perdue face aux Algériens de l'USM Alger (aller défaite 2-1, retour 0-0). Cavalli, ancien sélectionneur de l'équipe algérienne en 2007, avait rejoint en octobre 2014 le MCO avec, à la clef, une troisième place occupée au terme du précédent exercice, ce qui a permis au club de l'Ouest de valider son billet pour la Coupe de la Confédération 2016.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Accidents de la route

Dix morts en 24 heures

DIX PERSONNES sont décédées et onze autres ont été blessées dans sept accidents de la route survenus à travers le territoire national durant les dernières 24 heures, a-t-on appris lundi auprès de la Protection civile, qui précise que ces accidents «n'ont pas de lien avec les intempéries». Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Ain Defla avec quatre personnes décédées et autant de blessées, suite à un carambolage de plusieurs véhicules, survenu lorsqu'un camion-citerne transportant de l'acide a pris feu, note la même source précisant que «trois parmi les victimes ont été complètement calcinées». L'autre accident meurtrier a eu lieu à Djelfa, plus exactement dans la daïra de Had Esshari, suite à une collision entre un camion et un véhicule, causant le décès de trois personnes. Les wilayas de Bel-Abbès, d'Annaba et de Ghardaïa ont enregistré chacune une victime dont un enfant heurté par un bus. La cellule de communication de la Protection civile précise en outre,

que «ces accidents n'ont pas de lien avec les intempéries de ces dernières 24 heures». Par ailleurs, ajoute la même source, les unités de la Protection civile ont enregistré plus d'une trentaine d'interventions suite aux mauvaises conditions météorologiques ayant causé notamment l'effondrement partiel de plusieurs balcons, de plafonds de constructions, des chutes d'arbres et de câbles électriques sur des véhicules ayant causé des blessures à deux personnes. Il s'agit de l'effondrement d'un plafond d'une construction à Boutellilis (Oran) et la chute d'un pilon électrique à Remchi dans la wilaya de Tlemcen. «Les autres interventions ont eu lieu, entre autres, à Alger (Bab El-Oued), suite à l'effondrement partiel d'un balcon, à Mostaganem et à Tipaza où on déplore le décès d'un agent de la Protection civile en pleine opération», relève la cellule de communication. Par ailleurs, la Protection civile a procédé durant ces dernières 24 heures à 2 607 interventions, souligne-t-on. **Kamel D.**

Criminalité

23 contrebandiers de nationalités africaines arrêtés à In Guezzam

VINGT-TROIS contrebandiers de différentes nationalités africaines ont été arrêtés hier par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), relevant du secteur opérationnel d'In Guezzam, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel d'In Guezzam (6° RM) a appréhendé, ce matin 15 février 2016, vingt-trois contrebandiers de différentes nationalités africaines lors d'une patrouille près des frontières de Tiririne. L'opération a permis de saisir (4) véhicules tout-terrain, (7) motos et (25) détecteurs de métaux. D'autre part, sept immigrants clandestins ont été appréhendés», précise la même source. Au secteur opéra-

tionnel d'El Oued (4° RM), «un détachement a arrêté hier en coordination avec les éléments de la Gendarmerie nationale et des Douanes algériennes un contrebandier, et saisi un véhicule tout-terrain, une voiture touristique, en plus de (500) kilogrammes de denrées alimentaires et de produits détergents et (75 250) unités de divers produits pharmaceutiques», ajoute-t-on. En 2° Région militaire, des éléments des gardes-frontières de Tlemcen «ont arrêté trois contrebandiers et quatre immigrants clandestins et saisi (1 350) litres de carburants et un véhicule touristique», signale-t-on. Par ailleurs, des éléments des gardes-côtes «ont saisi, à Sidi Fredj, wilaya d'Alger (1° RM), (25) kilogrammes de kif traité au niveau du port de plaisance d'El-Djamila», rapporte encore le MDN. **R.N.**

MC Alger

Levée de sanction de l'ex-dirigeant Omar Ghrib

LA SANCTION à vie infligée à l'ex-dirigeant du MC Alger Omar Ghrib, suite à l'incident de la finale de Coupe d'Algérie 2013 face à l'USM Alger, a été levée lors de l'assemblée générale (AG) ordinaire de la Fédération algérienne de football (FAF) qui se poursuit à Alger. Les membres de l'AG ont approuvé à l'unanimité la levée de cette sanction qui intervient après «la demande formulée par les responsables du Club sportif amateur (CSA)» du MCA. Ghrib avait été interdit à vie d'exercer toute activité en relation avec le football, avec proposition de radiation du mouvement sportif

national, suite au boycott par les joueurs du MCA de la cérémonie de remise des médailles après la finale de la Coupe d'Algérie perdue face à l'USMA (1-0) le 1^{er} mai 2013 au stade du 5-Juillet. L'ancien coordinateur de la section football de la formation algéroise a été accusé d'être le principal instigateur du comportement des joueurs en les sommant de rejoindre les vestiaires dès la fin de la finale et de ne pas accéder à la tribune d'honneur où se trouvaient plusieurs personnalités, à leur tête le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. **M.M.**

LE NOMBRE DE VICTIMES DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION NE CESSE DE S'ALLONGER



Djalou@hotmail.com

Drogue

Démantèlement d'un important réseau à Béjaïa

■ La brigade de lutte contre les stupéfiants de la police judiciaire de la sûreté de wilaya a démantelé au début de la semaine en cours, un important réseau de trafiquants de drogue composé de dix éléments dont une femme, activant dans la ville de Béjaïa.

Par Hocine Cherfa

«Les éléments du gang avaient en leur possession une quantité de kif traité et des psychotropes», indique un communiqué de la

Intempéries Tizi Ouzou sous la neige et la pluie

D'importantes chutes de pluies ont été enregistrées ces dernières 48 heures dans la wilaya de Tizi Ouzou dont les cumuls ont dépassé les 50mm, selon les services de l'Office National de la Météorologie (ONM). Même la neige a refait son apparition sur les hauteurs dépassant les 1000m notamment dans les daïras d'Ain El Hammam, Iferrhoune, Ouadhias, Bouzeguene et Boghni au bonheur des habitants qui attendaient la pluie et la neige qui se sont faites désirées cet hiver. Ces perturbations n'ont pas été sans conséquence sur le trafic routier à travers le territoire de la wilaya de Tizi Ouzou même si il n'y a pas eu de routes fermées à la circulation. Les engins des communes des hauteurs de Kabylie n'ont pas eu de difficultés pour dégaier la neige de faible épaisseur jusqu'à hier après-midi alors que la poudreuse devait descendre encore à basse altitude jusqu'à 900 m dans la nuit de lundi à mardi, selon les prévisions de Météo Algérie. Ces chutes de neige persisteront encore jusqu'à demain à 18 heures, selon un bulletin météo spécial émis hier après-midi par l'ONM. **Hamid M.**

sûreté de wilaya. Âges entre 19 et 31 ans, les mis en cause avaient aussi en leur possession des armes blanches de type 6. Présentés devant le parquet, cinq d'entre eux ont été placés en détention et les cinq autres ont été placés sous contrôle judiciaire. Ils devront comparaître prochainement «pour détention d'armes blanches, commercialisation, transport et distribution de drogue et incitation au meurtre», ajoute le communiqué de la sûreté de wilaya. Par ailleurs, la brigade de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Seddouk a appréhendé un individu répondant aux initiales A.H.S. Celui-ci est âgé de 43 ans et est inculpé pour «vol et escroquerie», selon la cellule de communication de la wilaya. Il était fiché par les services de sécurité pour des antécédents judiciaires. Son mode opératoire est de choisir comme cible des personnes vulnérables comme les femmes et les vieux. C'est ainsi qu'il a réussi

à escroquer une personne dont les initiales sont comme suit: T.R. 81 ans, résidant à Seddouk et est une grande invalide de la guerre de Libération, précise-t-on. Il lui a promis la vente d'une maison au centre-ville de Seddouk pour une somme de 350 millions de centimes. Une somme qu'il a encaissée en présence de témoins. Mais, il n'a pas tardé à commencer à se dérober en avançant des prétextes banals pour ne pas honorer son engagement vis-à-vis de la victime qui a décidé de déposer plainte. Et suite à cela, il s'est avéré que la maison n'était pas à vendre et que l'individu était déjà impliqué dans trois affaires d'escroquerie, vol et charlatanisme, etc... L'escroc a été présenté devant le parquet d'Akbou pour vol et escroquerie. Il a été condamné à 5 ans d'emprisonnement ferme et le remboursement de la somme de 350 millions de centimes à la victime. **H.C.**

Mobilis

Payer vos factures via carte de recharge est désormais possible



POUR plus de confort et d'avantage, Mobilis élargit ses moyens de paiement de factures, en mettant à la disposition de ses clients post payés, un nouveau mode: «Paiement de facture via carte de recharge». Une solution supplémentaire gratuite et pratique, qui permet aux abonnés post payés, de s'acquitter de leurs factures bimestrielles et de leurs dus, avec un simple rechargement via carte de recharge, sans se déplacer en agence ou dans un bureau de poste. Les clients post payés pourront désormais payer leurs factures et dus, en toute facilité, en utilisant simplement la formule *111* les 14 chiffres de la carte de recharge # ok. Un nouveau service, qui vient s'ajouter au service «Arsselli», offrant pour nos clients diversification et facilitation des modes de paiement. **Communiqué**